

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

**MAIRIE
DE
THORIGNY-sur-OREUSE
89260**

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 septembre 2013 à la Mairie de St Martin sur Oreuse, à 20h, sous la présidence de M. Michel SIEPER, Maire.

**Compte-rendu de la réunion du
Conseil Municipal
du 27 septembre 2013**

Etaient présents : Mme Eliane LANGUILLAT, M. Jérôme THOMAS, M. Alain CORNE, M. Dino GONCALVES, M. Alan MONGEOT.

Absents : M. Alain GUIDEZ (excusé), M. Romain LAMOURETTE (excusé), M. Frédéric SOUIRY.

Secrétaire de séance : Mme Eliane LANGUILLAT

Mme LANGUILLAT donne lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DECISION MODIFICATIVE N° 3 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n° 3 suivante :

Investissement :

Recettes : Art 10223	+	4 000€
1328-50	+	15 000€
1341-51	+	143 350€
1641-51	-	143 350€
1641 ONA	+	143 350€
Total		162 350€

Dépenses : Art 165	+	420€
2313-50	+	23 630€
21318 bâtiments	+	13 300€
2138 voirie	+	95 000€
2138 terrain (tennis)	+	30 000€
Total		162 350€

Fonctionnement :

Recettes : Art 74127 (FPIC)	+	13 982€
Art 73112 produit CVAE	+	11 343€
Art 73114 produit IFER	+	1 020€
Art 7311 taxe add FNB	+	1 821€
Art 7474 emploi avenir	+	4 000€
Total		32 166€

Dépenses :	Art 6554 :	
	Syndicat Oreuse	+ 360€
	Gymnase de Sergines	+ 8 086€
	Art 64168 :	
	Emploi avenir	+ 6 000€
	Art 61521	+ 7 720€
	Art 61523	+ 10 000€
	Total	32 166€

A propos de la participation communale pour le gymnase de Sergines, Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à adresser à M. le Président du SIVOM un courrier demandant :

- 1) Des explications sur l'augmentation exponentielle des dépenses de viabilisation de cet équipement,
- 2) D'instaurer une participation au prorata des utilisateurs réels et non plus en fonction de la population de chaque village par rapport à celle du canton.

AVENANTS TRAVAUX MEDIATHEQUE :

Le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité M. le Maire à signer les avenants n° 1 et 2 au marché du lot n°8 (serrurerie) pour un montant respectif de – 32 659.64€ TTC et – 1 182.81€.

DEMOLITION IMMEUBLE GARCEAU :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le devis de démolition de l'immeuble « Garceau » sis 22 rue de la Division Leclerc pour un montant TTC de 38 272€.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT PLUVIAL ST MARTIN :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne l'entreprise DENISOT à Gisy les Nobles pour réaliser une 1^{ère} tranche de travaux d'assainissement pluvial à St Martin sur Oreuse (60 000€ TTC).

ECLAIRAGE PUBLIC SUITE AU RENFORCEMENT BT POSTE « LE MERISIER » :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les travaux d'éclairage public suite au renforcement du réseau BT au poste « Le Merisier » pour un montant de 7 774€ TTC (participation communale 1 274€), et autorise M. le Maire à signer la convention avec le SIE Sens Nord.

DEMANDE DE SUBVENTION DRAC DE BOURGOGNE POUR ACHAT LIVRES MEDIATHEQUE :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, sollicite une subvention de 2 500€ de la DRAC de Bourgogne pour l'achat de documents tous supports pour la médiathèque.

INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une indemnité de conseils à Mme CONDAMINET, qui a exercé les fonctions de Receveur Municipal du 1^{er} janvier au 31 août 2013, d'un montant de 292.47€.

LEGS CONDAMINET :

Le Conseil Municipal à l'unanimité établit la liste des bénéficiaires, pour l'année 2013, du legs Condaminet.

PLAN RUES DES VILLAGES ASSOCIES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications à apporter au plan des rues des villages associés établi par la Ste Média Plus Communication aux quelles il convient d'ajouter la

rue des Saussois à St Martin. M. le Maire précise, à ce sujet, que l'édition de ces plans est assurée par la publicité des entreprises figurant sur les dits plans et ne coûte, par conséquent, rien à notre collectivité.

USAGES 2013 ST MARTIN SUR OREUSE :

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, les propositions d'attributions de parts d'usages pour 2013, à savoir :

-M. MARMONNIER Michel → Mme LENOIR Emmanuelle

-Mme MARAULT Rolande → M. PELLETIER Benoit

TARIF GARDERIE 2013 (RETARDATAIRES) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 5€ la pénalité qui sera appliquée à tous les parents, sauf bien sûr circonstance exceptionnelle, reprenant leur ou leur(s) après 19h à compter de la date d'exécution de la présente délibération.

LOCATION LOCAL FLEURIGNY ANIMATIONS :

Le Conseil Municipal décide par 5 voix et 1 abstention, d'établir un contrat de location du local où l'Association « Fleurigny Animations » entrepose son matériel pour une durée de 9 ans pour un loyer annuel de 120€.

CAMPAGNE D'ELAGAGE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la commune à effectuer les travaux d'élagage des arbres et (ou) haies dépassant sur le domaine public et à recouvrer les frais inhérents auprès de chaque propriétaire concerné.

ACHAT ESCABEAU :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît le caractère durable au-delà d'un an d'un escabeau nécessaire au service technique et en autorise l'achat en investissement (art 2188) pour un coût de 249.44€ TTC.

REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTE INFORMATIQUE MEDIATHEQUE :

Approbation remise à la prochaine réunion afin de permettre une relecture approfondie de ces 2 textes.

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE :

- Bonne fréquentation de la Médiathèque,

-Point sur -les travaux de l'Ecole qui vont être retardés du fait de l'indisponibilité actuelle de l'architecte.

–les déplacements des classes prévisibles lors des travaux.

-Inauguration de la borne commémorative du passage du Maréchal Leclerc à Fleurigny : la cérémonie s'est bien passée avec la participation d'environ 150 personnes et 2 vétérans et en présence du Général d'Armée CUCHE Co Président de la Fondation Maréchal Leclerc de Hautescloque.

-Désignation architecte pour les travaux de la boulangerie : Cabinet HERARD et DA COSTA à Neuville sur Seine (10)

-Non application du DPU sur une propriété à Vallières.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

M. GONCALVES :

☛ souligne la beauté de Thorigny vu du ciel (montgolfière lors de la fête de la Résidence Jasmin) mais déplore toujours la présence d'une casse de voitures contre laquelle, comme l'a précisé M. le Maire la commune ne peut rien faire, la gestion et la surveillance de celle-ci relevant des services d'Etat.

☛ signale que la serrure de la porte du cimetière de St Martin n'a plus de gâche.

La séance est levée à 22h.

Le Maire
Michel SIEPER